



VAUX-SUR-SURE, le 29 décembre 2025

*Chaussée de Neufchâteau 36
6640 VAUX-SUR-SURE*

Maître BOINET Quentin, Notaire

Rue Pierre Thomas, 60

6600 BASTOGNE

INFORMATIONS NOTARIALES

Articles D.IV.99, D.IV.100 et D.IV.105 du Code du développement territorial

Vos réf. : 3536/PL

Nos réf. : RU/201/2025

Service urbanisme : urbanisme@vauxsursure.be

Agent traitant : SIBRET Danielle : 061/25 00 03

OBJET : RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES :

Maitre,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 10/11/2025 relative à un bien sis Juseret à 6642 JUSERET, cadastré 5e division, JUSERET, section B numéro 797W6 et appartenant à , nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du développement territorial:

Le(s) bien(s) en cause :

Parcelle concernée

Division: VAUX-SUR-SURE 5 DIV/JUSERET/

Section: B

Numéro: B 797 W 6

INS: 82036

Adresse de la parcelle (Source:ICAR):

Plan de secteur

Nom du plan du secteur d'aménagement :

BERTRIX-LIBRAMONT-NEUFCHATEAU

1 Zone(s) d'affectation:

Habitat à caractère rural (100%)

Guides Régionaux d'Urbanisme

Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non

Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non

Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: **Oui**

Code carto: 82036-RMR-0001-01

Libellé: Vaux-sur-Sûre

Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001

Liendoc: [Ici](#)

	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui Code carto: 82036-REP-0001-01 Libellé: Vaux-sur-Sûre Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991 Liendoc: Ici Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Non
Schéma de Développement Communal	Parcelle située en SDC : Non
Anciennement Schéma de Structure Communal	Parcelle située en SSC - Anciennement Schémas de Structure communaux: Non
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Rénovation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
Revitalisation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Périmètre de remembrement urbain	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : Autonome (RAA)
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Non
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Oui
Liste des arbres et haies remarquables	Des arbres se trouvent dans la parcelle suivant la vue aérienne de 2023 (voir plan en annexe)
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Seveso	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer

	La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire régional du patrimoine:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Chemin de Grande Communication (Liège)	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non
Inventaire Contrat de rivière Ourthe:	Votre sélection est située à moins de 50m de 0 point(s) :
Projet de modification du plan de secteur	La parcelle est concernée en tout ou en partie par un projet de modification du plan de secteur: Non
Avant-projet de Schéma d'Orientation Local	La parcelle est concernée en tout ou en partie par un projet de Schéma d'Orientation Local: Non

- n'a/ont fait l'objet d'aucune infraction constatée par procès-verbal. Toutefois, l'absence de constat (PV) n'exclut pas l'existence d'éventuelles infractions urbanistiques;
- n'a/ont fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme délivré endéans les deux ans de la présente demande (Art. D.IV.98. Du CoDT) ;
- n'a/ont fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;
- n'a/ont fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;
- bénéficie(nt) d'un accès à une voirie communale (reprise à l'atlas des chemins) pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux.

REMARQUES :

En vertu de l'article R.IV.105-1 du Code du développement territorial, les Communes sont tenues de fournir uniquement les renseignements visés à l'article D.IV.97, 7° dudit code.

Le présent avis ne donne aucune garantie quant à l'existence légale des constructions/installations présentes sur ledit bien. La situation des bâtiments sur un plan cadastral ne signifie en aucun cas que les constructions sont régulières au niveau urbanistique. Pour rappel, un permis d'urbanisme est requis pour la plupart des constructions depuis 1962.

L'attention des propriétaires du bien est attirée sur le fait que la réglementation wallonne actuelle ne nous permet pas de vérifier la conformité des constructions. En cas de doute sur la régularité des bâtiments, même si les travaux ont été réalisés par les propriétaires précédents, il est fortement conseillé aux propriétaires de s'adresser au service urbanisme de la Commune.

La réglementation wallonne prévoit un délai de péremption pour certaines infractions très limitées en vertu de l'article D.VII.1 §2 du CoDT. Si le bien a été acheté avec une infraction urbanistique, cette dernière ne sera retirée (si elle est jugée régularisable) que via une procédure d'autorisation urbanistique (permis, déclaration...), peu importe le changement de propriétaire.

Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite des données dont nous disposons. De ce fait, nous ne pourrions être tenus pour responsable de l'absence ou du caractère incomplet de toute information dont nous n'avons pas la gestion directe.

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu à l'article R.IV.105-1 (30 jours), il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'article D.IV.97, 7° du CoDT relatif à l'équipement de la voirie concernée en matière d'eau et d'électricité. Nous vous invitons à prendre contact avec les Intercommunales concernées (cf. liste ci-après).

Nous vous prions d'agréer, Maitre, l'expression de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE :

pour Le Directeur général, *en copie*
KENLER Thierry

[Signature]
SIBRET Danielle
Employée d'administration

 *[Signature]*
Le Bourgmestre,
BESSELING Yves

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En cas de construction d'un / plusieurs logement(s), si le bien est situé en zone de régime d'assainissement :

- **collectif** non raccordé à une station d'épuration collective, l'installation d'une fosse-septique est nécessaire.
- **autonome** le placement d'un système d'épuration individuelle est nécessaire.

Pour plus d'infos nous vous invitons à consulter le P.A.S.H. (Plan d'assainissement par Sous bassin Hydrographique cf. <http://www.spge.be>).

LISTE DES IMPETRANTS

TELEPHONE

PROXIMUS : tél. : 0800/33800 - adresse : Service demande de plans, rue Marie Henriette, 60 à 5000 NAMUR;

ELECTRICITE

ORES – M. ACHEN, Chef de District, Avenue Patton, 237 – 6700 ARLON (☎ 063/21 56 18) suivioreslux@ores.net

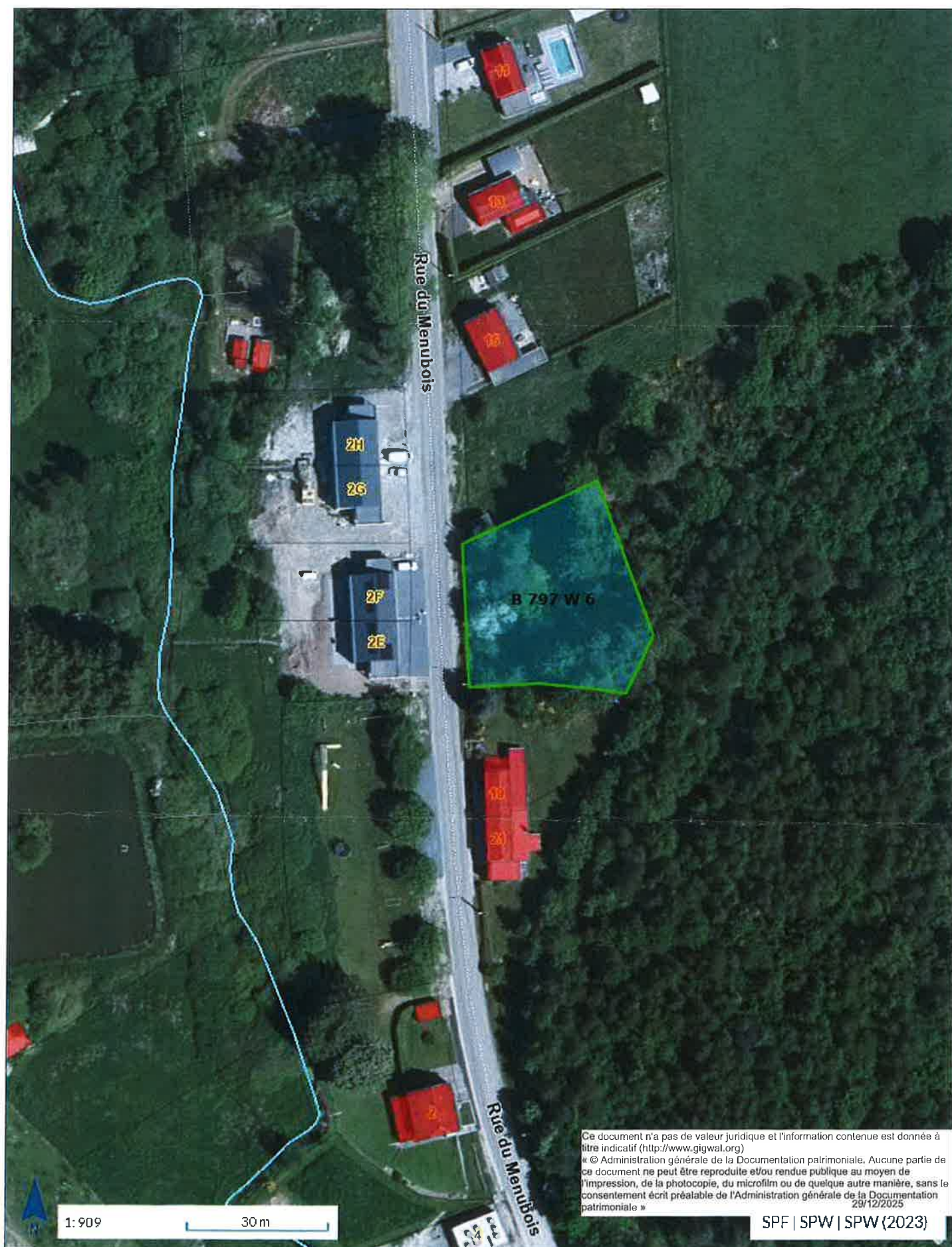
DISTRIBUTION EAU

Société Wallonne des Eaux (SWDE), Service Extension (☎ 084/84 69 33) Rue Joseph Saintraint n°14 - 5000 NAMUR

TELEDISTRIBUTION

Service d'Infrastructure Brutélé-Farciennes, rue de Lambusart, 56, 6240 FARCIENNES à l'attention de Madame RAILLON
infra.structure@voo.eu

Vous pouvez également consulter le site www.klim-cicc.be pour obtenir les plans des impétrants se trouvant à proximité du bien concerné.



Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigwal.org>)
 © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »
 29/12/2025

SPF | SPW | SPW (2023)